



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : sante publique

Question écrite n° 40955

## Texte de la question

Differentes associations de lutte contre l'alcoolisme s'inquietent de l'eventualite d'un gel des financements publics votes en faveur de la lutte contre ce fleau. L'alcoolisme fait figure, au meme titre que le sida et la toxicomanie, de priorite de sante publique. C'est pourquoi M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale pour connaitre les intentions du Gouvernement en la matiere. Par ailleurs, et compte tenu des problemes specifiques lies a l'alcoolisme dans les departements d'outre-mer et a la Reunion en particulier, il lui demande de lui communiquer les mesures concretes de prevention, de soin et d'accompagnement social qui ont ete prises dans ce departement pour lutter efficacement contre ce terrible fleau.

## Texte de la réponse

L'alcool constitue un grave fleau social : en effet, chaque annee, la consommation excessive d'alcool est responsable de la mort d'environ 50 000 personnes, soit 10 % de la mortalite. L'alcoolisme au volant est l'une des causes importantes des accidents de la circulation et le nombre des condamnations pour conduite en etat alcoolique represente plus de 20 % de l'ensemble des condamnations prononcees. En outre, la consommation excessive d'alcool intervient dans le mecanisme de l'exclusion, dont elle constitue aussi une consequence frequente. C'est pourquoi la lutte contre l'alcoolisme reste une priorite de la politique de sante publique. En 1996, l'Etat a engage plusieurs actions. Il a, d'une part, attribue un taux d'evolution de 2,28 % aux structures specialisees de lutte contre l'alcoolisme. D'autre part, dans le cadre des conferences de sante publique, il a engage dans seize regions ayant retenu l'alcool comme determinant prioritaire de sante, des actions de formation a l'attention des acteurs de soins non specialises et des intervenants sociaux. De plus, dans le cadre des credits destines a financer des actions de lutte contre l'exclusion, il a prevu de financer des consultations avancees des structures specialisees de lutte contre l'alcoolisme vers les lieux de vie ou lieux d'accueil des personnes en situation de precarite. Enfin, des equipes d'alcoologie de liaison intra-hospitalieres seront creees afin d'ameliorer la prise en charge a l'hospital des personnes en difficulte avec l'alcool.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pihouée André-Maurice](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40955

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 1996, page 3787

**Réponse publiée le** : 16 décembre 1996, page 6646